

# **Cérémonie de fin de formation et baptême de la 218<sup>ème</sup> promotion de surveillants pénitentiaires**

**Agen, le 26 septembre 2024**

Madame la conseillère municipale,  
Mon capitaine, représentant le commandant de groupement de gendarmerie départementale,  
Madame la directrice de l'ENAP,  
Monsieur le chef d'établissement,  
Mesdames et Messieurs les surveillants de la 218<sup>ème</sup> promotion,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous aujourd'hui, car les cérémonies de fin de formation sont toujours un moment particulier.

C'est, en quelque sorte, un rite de passage.

Et un rite de passage, vous le savez, a toujours deux dimensions – l'une individuelle, et l'autre, collective.

La dimension individuelle de ce rite de passage, c'est que vous entrez aujourd'hui, chacun, dans l'administration pénitentiaire. Et que vous vous mettez, chacun, au service de l'Etat et de la Justice. C'est un statut, celui de personnel de surveillance, celui de fonctionnaire, mais c'est aussi et d'abord un engagement. Un engagement personnel, qui vous oblige.

Ce rite de passage comporte aussi un aspect collectif. Cette fin de formation, cette cérémonie, ce ne sont pas seulement les vôtres individuellement : ce sont celles de votre promotion, de la « 218<sup>ème</sup> ». C'est

ensemble que vous êtes entrés en formation, et c'est ensemble que vous en sortez.

Bien sûr, dans les prochaines semaines, quand vous prendrez vos postes, vous ne serez plus 650 dans le même bâtiment. Vous travaillerez avec d'autres personnels, venus d'autres horizons, de tous âges et de tous grades. Mais il restera entre vous un lien. Et si ce lien est important, c'est parce qu'il vous rappellera ce qui doit vous unir avec vos futurs collègues : un esprit de corps, au sens noble du terme.

Votre promotion ne s'y est pas trompée, en choisissant le beau nom de : « cohésion ». La cohésion, entre vous et toutes les promotions qui vous ont précédées, c'est ce qui fait de la pénitenciaire une grande famille. C'est le code de déontologie – que vous connaissez désormais par cœur, j'en suis sûr – qui le dit le mieux : « Les personnels de l'administration pénitenciaire se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions ».

Cette valeur de cohésion résonne bien sûr cette année avec acuité. En effet, comment ne pas penser aujourd'hui à Fabrice MOELLO et Arnaud GARCIA, lâchement tués le 14 mai dernier dans l'ignoble attaque d'Incarville, ainsi qu'à leurs collègues blessés ?

L'administration pénitenciaire n'avait pas connu un tel drame depuis plus de 30 ans. Chacun d'entre nous en a été profondément affecté, et votre promotion en particulier, qui venait d'entrer en formation. Je sais d'ailleurs que vous avez inauguré cette semaine une stèle dédiée à la mémoire des

agents morts en service – c'est un geste fort de votre part, et de celle de votre directrice, chère Sophie BONDIL, que je salue.

Ce que ce drame nous rappelle, comme l'a souligné le directeur de l'administration pénitentiaire cette semaine lors de la cérémonie d'hommage national aux personnels pénitentiaires, c'est que l'engagement au service de la Justice n'est pas un engagement comme les autres : « Cet engagement est un engagement total, quotidien, dans ce que le service public a de plus concret et de plus humain. Il doit réussir là où, souvent, les autres institutions ont échoué ».

En assurant la bonne exécution des décisions judiciaires, vous contribuerez, vous le savez, à deux types de missions : d'une part, au maintien de l'ordre et de la sécurité publics, en tant que troisième force de sécurité intérieure de notre pays ; d'autre part, à donner du sens à la détention, c'est-à-dire à participer à l'insertion ou la réinsertion des personnes détenues et, ce faisant, à la prévention de la récidive.

Ces deux missions pourront parfois vous paraître difficiles à conjuguer. Mais les tenir ensemble, c'est là toute la richesse et toute la beauté du métier que vous avez choisi, qui ne s'exerce correctement que sur ses deux jambes.

En atteste la charte du surveillant pénitentiaire, acteur d'une détention sécurisée, sur laquelle vous avez travaillé au cours de votre formation. Cette charte théorise et confirme ce que l'on savait déjà depuis un moment : les missions des personnels de surveillance sont multiples et

nécessitent une capacité d'adaptation permanente. En vérité, ce n'est pas un métier que vous ferez, mais plusieurs, parfois dans une même journée.

Vous avez pu en avoir un aperçu au cours de votre formation, en passant, au cours des six derniers mois, de cours théoriques à des opérations de fouille au centre de détention d'Eysses, à la sécurisation du Tour de France à Agen ou encore, année olympique oblige, à l'organisation d' « Enapiades ».

Longtemps méconnue à l'extérieur de l'administration pénitentiaire, cette richesse du métier est désormais pleinement reconnue par l'ensemble des administrations de l'Etat. Cette reconnaissance a été consacrée par la réforme statutaire historique entrée en vigueur cette année, qui a reclassé le corps d'encadrement et d'application en catégorie B et le corps de commandement en catégorie A. Reclassement qui, outre une revalorisation indiciaire, vous offre surtout de larges perspectives d'évolution de carrière.

De fait, vous aurez la possibilité de progresser, non seulement en gravissant les échelons, les grades et les corps pour exercer des fonctions d'encadrement, mais aussi en choisissant de vous spécialiser dans l'un des divers métiers pénitentiaires : équipes régionales d'intervention et de sécurité, pôles de rattachement des extractions judiciaires, équipes locales de sécurité pénitentiaire, formateurs, moniteurs de sport... Ce sont autant de voies dans lesquelles vous aurez l'opportunité de vous engager.

Dans le contexte difficile de progression de la surpopulation carcérale que nous connaissons, l'administration pénitentiaire doit relever de nombreux

défis, qui concernent tant les conditions de travail des personnels que celles de prise en charge des personnes détenues. Or ces défis, sans vous, nous ne pourrions pas les relever. Car c'est vous qui, au quotidien, serez sur le terrain ; c'est vous qui assurerez le « dernier kilomètre » de la chaîne pénale.

Soyez donc toujours fiers de votre mission, comme en sont fiers vos familles et vos proches, qui sont nombreux parmi nous aujourd'hui et que je tiens à remercier pour l'appui qu'ils vous apportent.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente prise de fonctions, et n'ai plus qu'un mot à vous dire : bienvenue dans la famille pénitentiaire !